



Le Président

DECISION N° 065 /CENI/BUR/17 DU 05 NOV 2017 PORTANT
PUBLICATION DU CALENDRIER DES ELECTIONS PRESIDENTIELLE,
LEGISLATIVES, PROVINCIALES, URBAINES, MUNICIPALES ET LOCALES

Le Bureau,

Vu, telle que modifiée à ce jour, la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement l'article 211 ;

Vu la Loi organique n°13/012 du 19 avril 2013 modifiant et complétant la Loi n°10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante, spécialement les articles 9, points 1 et 5, 23 nonies alinéa 2 et 24 ter ;

Vu la Loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, municipales et locales telle que modifiée par la Loi n°11/003 du 25 juin 2011 et la Loi n°15/001 du 12 février 2015 ;

Vu la Résolution de l'Assemblée Nationale n°004/CAB/P/AN/AM/2013 du 07 juin 2013 portant entérinement de la désignation des Membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu les Résolutions de l'Assemblée Nationale n°002/CAB/P/AN/AM/2015 du 09 novembre 2015 et n°003/CAB/P/AN/AM/2015 du 16 novembre 2015 portant entérinement des Membres du Bureau, en qualité respectivement de Président, de Vice-Président et de Questeur de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu les Résolutions de l'Assemblée Nationale n°02/CAB/P/AN/2017 du 15 juin 2017 portant entérinement des Membres du Bureau, respectivement en qualité de Questeur et de Questeur Adjoint de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu l'Ordonnance n°13/058 du 13 juin 2013 portant investiture des Membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Siège : 4471, Boulevard du 30 Juin - Kinshasa / Gombe
Immeuble CENI (ex-BCCE en face du Building ONATRA)

Tél. (+243) 824200090 - (+243) 978968299 - E-mail : cenicongodemocratie@gmail.com

Site web : www.ceni.cd

